



Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le 29/11/2021

SLO

ID : 081-200034056-20211123-D2021_107-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2021/107

Objet : Services techniques : Renouvellement du contrat de location à titre gratuit pour une durée de 3 ans du véhicule type Peugeot Partner utilitaire électrique à conclure avec la société Traffic Communication

Vu la délibération n°2018/34 du 13 mars 2018 relative à la conclusion d'un contrat de location à titre gratuit d'un véhicule type Peugeot Partner utilitaire électrique avec la société Traffic Communication,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le contrat de 3 ans conclu avec la société Traffic Communication pour la mise à disposition gratuite du véhicule type Peugeot Partner électrique arrive à échéance courant 1^{er} trimestre 2022. Il rappelle que la société se finance par le biais de la publicité apposée sur le véhicule.

Monsieur le Président précise ensuite la possibilité de renouvellement de cette convention pour 3 ans supplémentaires selon les mêmes conditions, la CCLPA bénéficie gratuitement de l'utilisation du véhicule, elle garde à sa charge le coût de l'assurance.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le renouvellement pour 3 années supplémentaires du contrat de location à titre gratuit du véhicule type Partner électrique avec la société Traffic Communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement pour 3 années supplémentaires du contrat de location à titre gratuit du véhicule type Partner électrique avec la société Traffic Communication,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2022,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 26 novembre 2021.



Le Président

Thierry BARDOU

